

Polémique pour un maillot intégral

16.11.2016

Une femme au corps entièrement couvert a été acceptée samedi aux Bains de la Gruyère, à Charmey.

JÉRÉMY RICO



Certains internautes ont appelé au boycott des Bains de la Gruyère.

Aldo Ellena

Val-de-Charmey >> «Inadmissible de tolérer la tenue de bain islamique dans votre établissement. Je n’y poserai plus les pieds!» Depuis dimanche, plusieurs dizaines de messages de ce type attaquent ouvertement les Bains de la Gruyère sur Facebook. Au coeur de la polémique: une femme qui s’est baignée samedi dans l’établissement charmeysan vêtue d’un maillot de bain intégral. Selon le billet de blog à l’origine de la polémique (lire ci-dessous), il ne s’agissait pas d’un burkini, mais d’une robe ample et d’un pantalon qui couvraient la baigneuse du cou aux

pieds. Elle portait également un bandeau dans les cheveux.

Pour les centaines d’internautes qui ont partagé leur colère sur Facebook et selon la publication qui a déclenché la polémique, la baigneuse était bien musulmane. Directrice de l’établissement, Béatrice Ambühl ne peut pas le confirmer: «Je n’ai pas vu cette femme et personne ne lui a posé la question de sa religion. Je ne peux pas affirmer qu’il s’agissait d’une femme musulmane.»



**«Les bains sont un lieu de bien-être pour toute notre clientèle»
Béatrice Ambühl**

Inégalité de traitement?

Outre les quelques messages ouvertement racistes, deux critiques ressortent systématiquement de la colère des internautes: les problèmes d'hygiène que créerait un tel maillot de bain, et l'inégalité de traitement vis-à-vis des autres clients. Ce dernier point est le plus récurrent. Sur le règlement cité par ces messages, les Bains de la Gruyère interdisent l'accès aux bassins aux personnes qui portent un maillot de bain qui descend plus bas que le genou.

Les internautes en sont donc sûrs: une exception à cette règle a été consentie pour raisons religieuses. « Non », tranche Béatrice Ambühl. La directrice des Bains de la Gruyère confirme l'existence d'un règlement fixant la longueur des maillots de bain au genou. Sauf qu'il n'est plus appliqué depuis longtemps, affirment-ils. « C'est une maladresse de notre part. Ce règlement a été adopté il y a plus de neuf ans. Après ce débat sur Facebook, j'ai vu qu'il était encore en ligne sur notre site. Le passage concernant le genou a été retiré lundi. » Hier, la mention de cette limite avait en effet disparu du règlement en ligne.

Selon le blog qui a mis le feu aux poudres, la jeune réceptionniste des bains a pourtant confirmé samedi l'existence de cette règle. « Je ne comprends pas qu'on ait pu donner cette réponse », déplore Béatrice Ambühl, qui invoque la possible inexpérience de la réceptionniste.

Quelle est dès lors la politique des Bains de Charmey concernant le maillot de bain intégral? « Pour des questions d'hygiène, toute personne qui fréquente les bains doit porter un maillot dans une matière prévue pour les maillots de bain », explique la directrice, qui ajoute quelques

exceptions: le monokini est interdit pour des questions de pudeur et les strings et les tangas pour raisons d'hygiène.

Par cette pratique, les bains se préservent de toute discrimination sur la base de critères religieux. « Nous nous sommes renseignés auprès d'autres bains thermaux, et la manière de faire est presque partout la même, prévient Béatrice Ambühl. Nous sommes neutres confessionnellement. Les bains sont un lieu de bien-être et de détente pour toute notre clientèle. »

Menaces de boycott

Une clientèle qui ne fait resurgir le débat sur le maillot de bain intégral que très rarement, tient à rappeler la directrice: « C'est très, très rare que des femmes viennent aux bains avec ce genre de maillot. Il s'écoule parfois une année sans que l'on en voit. » Elle concède toutefois que la polémique née sur Facebook poussera certainement le comité de direction des bains à discuter du sujet en assemblée.

Au vu des appels au boycott lancés sur Facebook, la directrice craint-elle une baisse de fréquentation? « On peut toujours tout craindre, mais je ne vois pas la raison d'un boycott », répond-elle.

Parmi les appels au boycott, une publication a eu plus de retentissement que les autres. Elle est signée de l'UDC vaudoise Christine Bussat et a été partagée par plus de 420 internautes. Avec son groupe Facebook antiburqa Les Déburqadères, la Vaudoise ne compte d'ailleurs pas s'arrêter là. « Nous allons demander à tous les bains thermaux de Suisse romande leur position à ce sujet, pour faire une liste de ceux qui acceptent ces maillots et de ceux qui ne les acceptent pas. » >>

Journaliste aux positions ouvertement anti-islam

La polémique qui touche les Bains de la Gruyère est née d'un billet publié sur internet par Mireille Vallette, une journaliste qui défend des positions très virulentes contre l'islam.

Tous les messages adressés aux Bains de la Gruyère depuis dimanche découlent d'un article publié sur le blog de Mireille Vallette, *Boulevard de l'islamisme*, hébergé par la *Tribune de Genève*. Cette ancienne journaliste du quotidien genevois y échange régulièrement avec ses lecteurs ses positions anti-islam.

«Je pense que l'islam est la menace majeure, voire la seule, pour notre démocratie, explique-t-elle par téléphone. L'islam obscurantiste, car il n'y a pas d'autre islam, se diffuse dans toutes les institutions.» Sur la page d'accueil de sa plateforme de blogs, la *Tribune de Genève* précise qu'elle «n'est pas engagée par leur contenu». Mireille Vallette partage aussi sa vision du monde sur différents sites internet de droite identitaire et dans deux ouvrages. Elle est également présidente de l'Association suisse vigilance islam, dont les membres partagent une inquiétude face à ce qu'ils considèrent comme un «affaiblissement des valeurs essentielles des démocraties dû à l'activisme musulman».

Dans le billet sur les Bains de la Gruyère, Mireille Vallette donne la parole à un ami présent à Charmey samedi: «Tout à coup, mes poils se hérissent: je m'aperçois que je barbote à côté d'une musulmane en tenue de bain islamique», écrit-il. Avant de souligner le problème de règlement des bains: «Je vérifie plus tard sur le site des bains, et je trouve ceci dans le règlement: tous les maillots de bain plus longs que le niveau du genou sont interdits. Rien sur l'exception pour les femmes musulmanes, qui n'est donc pas officielle, mais officieuse.» Mise en ligne dimanche, cette publication a explosé les compteurs de consultations sur le blog et sur Facebook, où il a été partagé plusieurs centaines de fois. «Ça a l'air de rendre les gens fous, ce genre d'histoire, analyse Mireille Vallette. Les gens sont excédés par la volonté des musulmans d'imposer leurs moeurs d'un autre âge dans l'espace public.» >> JÉRÉMY RICO